



XX^{èmes} ASSISES DES PETITES VILLES – 21 et 22 septembre 2017

RESOLUTION FINALE : Restaurer la confiance pour garantir la cohésion territoriale

Réunis à Hendaye les 21 et 22 septembre 2017 dans le cadre des XX^{èmes} Assises de l'APVF, les maires des petites villes appellent le Gouvernement à reprendre la voie du dialogue et de la concertation avec les élus locaux, préalable indispensable à l'instauration du pacte de confiance souhaité par le Président de la République. L'enjeu de ce dialogue n'est rien de moins que la cohésion nationale, dont le maintien exige une action résolue pour la résorption des fractures et des inégalités territoriales.

Restaurer la confiance

Les maires des petites villes avaient accueilli avec une grande satisfaction les premières déclarations du Président de la République appelant à trouver, devant le Parlement réuni en Congrès, « les moyens d'adapter nos politiques aux réalités locales, et de donner **davantage de latitude** aux collectivités territoriales ».

De même, l'organisation, le 17 juillet, de la première réunion de la **Conférence nationale des territoires**, réunissant Gouvernement, collectivités territoriales, Parlement, instances de concertation et d'évaluation, annonçait un salutaire changement de méthode, permettant d'associer, en amont de la définition des politiques publiques de l'Etat, les collectivités territoriales concernées. Depuis 2012, l'APVF demandait la mise en place d'une telle instance de concertation.

Toutefois, trois mesures viennent d'être prises, en contradiction avec l'esprit de concertation et de dialogue :

- l'alourdissement du poids des économies demandées aux collectivités territoriales passant de 10 à 13 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat. Les concours financiers aux collectivités devenant la variable d'ajustement des politiques budgétaires, au mépris à la fois des efforts déjà fournis par les collectivités, de l'obligation d'équilibre budgétaire qu'elles respectent, et de l'importance stratégique de leurs dépenses d'investissement.
- l'annulation, par le décret du 20 juillet dernier, de 300,5 millions d'euros de crédits budgétaires destinés à la fois à soutenir l'investissement public local et les acteurs qui font vivre au quotidien la politique de la ville.
- enfin, la diminution drastique et brutale des contrats aidés qui plonge leurs bénéficiaires dans le dénuement et prive les services publics locaux des ressources humaines indispensables à leur bon fonctionnement.

Les maires de petites villes appellent donc l'exécutif à reprendre le chemin de la concertation dessiné par le Président de la République lors de son discours devant le Congrès et lors de la Conférence Nationale des Territoires, en particulier en ce qui concerne les contrats aidés. L'APVF demande au Gouvernement un moratoire sur la suppression programmée de ces contrats dans la prochaine loi de finances.

Préparer l'avenir

Après quatre années consécutives de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, ayant provoqué une contraction considérable de l'investissement public local à hauteur de 23 milliards d'euros entre 2014 et 2016, une nouvelle réduction de ces concours financiers pourrait aboutir à des effets récessifs très préjudiciables à l'emploi et la cohésion sociale.

Sans nier la nécessité de réduire les déficits publics, l'APVF appelle l'Etat à ne pas faire peser sur les collectivités la responsabilité de l'augmentation des dépenses publiques, du déficit et de la dette. Il est temps que l'Etat tienne compte des efforts importants déjà assumés au sein des territoires. De nouvelles baisses de dotations et de nouveaux transferts insidieux seraient insoutenables pour les finances locales. L'APVF prend acte de la confirmation par le chef de l'Etat de ne pas procéder à une baisse de la DGF en 2018 et de la poursuite du chantier d'évaluation du coût des normes, mais s'interroge sur les années à venir. Les collectivités territoriales, pour pouvoir investir, ont besoin de visibilité. L'APVF attire l'attention du Gouvernement sur les difficultés financières spécifiques de nombreuses petites villes dans l'incapacité, pour beaucoup d'entre elles, de faire face à de nouvelles économies.

En tout état de cause, une nouvelle cure de rigueur aurait des conséquences catastrophiques sur le bon fonctionnement des services publics locaux. Elle aurait également des conséquences sur le carnet de commandes des PME locales pourvoyeuses d'emplois, mais également, désormais, sur notre capacité à maintenir nos infrastructures publiques en bon état.

Aussi, la réforme de la taxe d'habitation ne doit pas être un prétexte pour réduire encore la capacité fiscale et l'autonomie financière des collectivités territoriales. C'est pourquoi l'APVF sera vigilante et demande au Gouvernement un engagement ferme sur la neutralité financière de la mesure pour les budgets communaux et inter-communaux ainsi qu'une sanctuarisation – en volume et dans le temps – du dégrèvement de cette taxe. Par ailleurs, cette réforme doit s'accompagner de la révision des valeurs locatives. Il ne faudrait pas graver dans le marbre les inégalités territoriales engendrées par leur obsolescence.

Par ailleurs, l'APVF rappelle que la réforme de la Dotation globale de fonctionnement, initiée au cours de la précédente mandature, doit être menée à bien, en prenant pleinement en compte les charges de centralité qui grèvent les budgets des petites villes chargées d'animer leur bassin de vie rural. Dans ce cadre, les capacités contributives des communes, et notamment des ressources fiscales dont elles disposent, doivent être mieux prises en compte.

Nous rappelons que la péréquation et la lutte contre les inégalités financières entre les collectivités ne sauraient être financées exclusivement par les collectivités. La péréquation verticale doit être financée par l'Etat et non par la minoration des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

La source de financements des projets locaux que sont les fonds structurels européens doit également être préservée, malgré les nouveaux besoins en matière de sécurité et de politique d'immigration que l'actualité impose à l'Union européenne.

Sur le plan de la méthode, l'APVF appelle de ses vœux l'adoption annuelle d'une loi de finances des collectivités territoriales, afin que les débats les concernant soient appréhendés de manière à la fois spécifique et globale.

Enfin, préparer l'avenir impose d'améliorer les conditions d'exercice des mandats communaux, afin d'attirer vers la fonction de maires des citoyens jeunes, actifs et davantage à l'image de nos populations. Les appels démagogiques à la réduction du nombre d'élus, alors que l'immense majorité d'entre eux est bénévole et que leur mobilisation est prouvée à chaque catastrophe, doivent cesser.

Garantir la cohésion territoriale

Promouvant depuis sa création une politique d'aménagement équilibré du territoire, l'APVF souligne le risque d'un **décrochage des territoires ruraux et périurbains et de multiplication des fractures**, notamment numériques, les métropoles tendant à concentrer, par le seul fonctionnement du marché, les potentiels de développement en leur sein.

Les maires des petites villes sont convaincus à la fois que l'émergence des métropoles peut constituer un levier de développement économique et social dans l'intérêt de tous et que l'enjeu d'un développement équilibré du territoire est trop important pour être entièrement laissé aux aléas des bonnes volontés.

C'est pourquoi, tout en appuyant les démarches contractuelles et volontaires initiées entre certaines métropoles et leur périphérie, l'APVF propose, sous la forme du « **1% métropoles** », de « souder » aux métropoles, locomotives du développement, les wagons des autres territoires. Il s'agirait de prélever chaque année, au niveau régional, 1% des recettes de contribution économique territoriale prélevées par la métropole régionale pour le consacrer au financement de projets structurants dans les territoires régionaux périphériques.

Au-delà de cette mesure, l'APVF appelle à la modernisation et à la sauvegarde des services publics de proximité, au nom de l'égalité territoriale.

Enfin, en ce qui concerne particulièrement la santé publique, certains bassins de vie comptent 100% de médecins âgés de plus de 55 ans, annonçant un risque de désertification médicale à moyen terme. D'abord, nous rappelons que les conditions de financement par la tarification à l'activité (T2A) sont inadaptées à la situation des hôpitaux isolés et à la mission d'intérêt général qu'ils remplissent. L'APVF propose également de renforcer la médecine de ville, en dépassant le débat entre liberté d'installation et contraintes autoritaires, par la création **d'écoles de santé des territoires**, sur le modèle de l'école de santé des armées : en contrepartie du financement par l'Etat de leurs études universitaires de médecine, les futurs médecins recrutés par concours s'engageraient à exercer quelques années dans le « **Territoire prioritaire de santé** » où ils seraient affectés, une fois leur doctorat obtenu. Un régime de cumul emploi retraite en contrepartie d'une baisse des cotisations pourrait aussi inciter les médecins à poursuivre leurs activités.

L'APVF attire d'autre part l'attention du Gouvernement sur les difficultés spécifiques rencontrées par les petites villes pour maintenir en vie leurs centres-villes, frappés par une désertification commerciale et une paupérisation sociale inédites. L'Etat doit d'urgence accompagner les petites villes afin de mener à bien ce chantier vital pour leur avenir, par un véritable plan de soutien spécifique qui doit intégrer :

- un appui à l'ingénierie territoriale
- une aide spécifique à la réhabilitation des logements anciens et des espaces publics mais aussi à l'acquisition par les petites villes des murs des locaux commerciaux en déshérence,

- l'éligibilité du parc de logements existants aux dispositifs d'appui à l'accession sociale à la propriété pour favoriser la mixité sociale
- la création de zones franches commerciales dans des périmètres restreints au cœur de petites villes en difficulté,
- l'engagement de l'Etat de ne pas délocaliser en périphérie des petites villes les services publics historiquement implantés en centre-ville,
- l'accès pour les petites villes, à la mise en place de guichets uniques d'appui et de soutien, sur le modèle efficace mis en place par l'ANRU dans le cadre de la politique de la ville à laquelle les petites villes doivent pouvoir accéder au regard des difficultés sociales importante et grandissante dans leurs centres anciens.

* * * * *

Dans tous ces domaines, il est urgent que chacun prenne la mesure du rôle incontournable des collectivités locales, et en particulier des petites villes, dans le développement de notre économie et l'aménagement de notre territoire.

Et pour terminer l'APVF rappelle qu'au moment où l'on parle de plus en plus de l'impact du lien social sur les grands équilibres de notre société, pour lutter contre les fractures sociales et territoriales, il est venu le temps des collectivités à taille humaine. Nous serons force de propositions pour cela.

Les XXI^è Assises de l'APVF se tiendront les 31 mai et 1^{er} juin 2018.